

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/11/2012

Réception par le Prefet : 19/11/2012

Publication : 23/11/2012



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2012-11-6-13

Séance du vendredi 16 novembre 2012

### **PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT C213 PROROGATION DU DELAI DE VALIDITÉ D'UNE SUBVENTION**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU la délibération n° 06/114-06 de la Commission Permanente du 23 novembre 2007,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

décide de proroger jusqu'au 31 décembre 2012 le délai de validité de la subvention AST04012, votée le 23 novembre 2007 et relative à l'étude-diagnostic et de zonage du Bassin Potassique, réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne, afin de pouvoir régler son solde d'un montant de 17 016 €, sur la base des paiements effectivement réalisés dans le délai initialement imparti.

L'imputation est la suivante : Programme C213–Chapitre 204– Fonction 61–Nature 204142.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions